

## L'incroyable histoire de l'arnaque à la TVA sur le marché carbone

La carambouille du carbone (1/5). Cette fraude qui a aboutit au détournement de 6 milliards d'euros en Europe naît dans les années 2000. Premier épisode : « L'aubaine ».

Par Pascale Robert-Diard et Simon Piel

Publié le 14 août 2017 à 13h00, modifié le 18 août 2017 à 11h50 • Lecture 11 min.

Article réservé aux abonnés

Vous entrez dans une histoire passionnante. Celle d'une spectaculaire escroquerie qui a coûté 1,6 milliard d'euros à la France et plus de 6 milliards à l'Union européenne (UE). Elle part d'une gargote du quartier du Panier à Marseille, passe par les échoppes de Belleville et du Sentier à Paris, s'attarde dans les lobbys des grands hôtels, explose sur la place de la Bourse à Paris, se poursuit en Chine, à Singapour, à Chypre, au Panama ou à Dubaï, se pose en Israël, fait un détour par les casinos de Las Vegas, les boîtes de nuit de Marrakech, les palaces de Courchevel, de Deauville ou de la Côte d'Azur, les cellules de Fresnes ou de Fleury-Mérogis.

Elle se déplace en Rolls et en Lamborghini, vole en jet privé, flambe sur les tables de poker, chez les joailliers de la place Vendôme, les couturiers de l'avenue Montaigne, extorque, part en cavale, menace, terrorise, saigne et tue. On y croise analphabètes et génies de l'esbroufe, petits et (très) gros voyous, banquiers complaisants et policiers vendus, rabbins loubavitch et bandits corses, pop stars et mannequins.

Mais avant d'y arriver, il y a, disons, un passage un peu ardu. Où il est question de réglementation boursière européenne, de flux bancaires, de hauts fonctionnaires, de gaz à effet de serre, de quotas carbone et de différentiels de TVA. Il faut commencer par là, on n'a pas le choix.

### **Il flotte comme un léger parfum de victoire dans les couloirs de Bercy. La place boursière de Paris est en train de se hisser au premier rang mondial des échanges de quotas de carbone.**

Nous sommes à la fin des années 2000 et il flotte comme un léger parfum de victoire dans les couloirs de Bercy. La place boursière de Paris est en train de se hisser au premier rang mondial des échanges de quotas de carbone. Un marché financier nouveau, prometteur, et qui plus est bienfaiteur, que la City de Londres, exaspérante et inatteignable rivale, a laissé échapper.

Les ministres de l'économie, Christine Lagarde, et de l'environnement, Jean-Louis Borloo, célèbrent ensemble cette victoire qui donne à la France un « *leadership physique, intellectuel et normatif* » dans le domaine de la croissance verte.

Pour être honnête, les raisons de l'enthousiasme des deux ministres échappent à 99 % des citoyens. Tout juste retient-on les mots magiques de lutte contre le réchauffement climatique, protection de la couche d'ozone, réduction des émissions de gaz à effet de serre. Parmi ceux-là figure le dioxyde de

carbone (CO<sub>2</sub>), l'un des plus répandus et des plus désastreux pour l'environnement que les usines continuent de projeter par tonnes dans l'atmosphère.

## **Des « quotas carbone » ou droits à polluer**

Les dirigeants européens, qui se veulent les bons élèves du protocole de Kyoto sur le climat, cherchent le moyen de convaincre les entreprises les plus polluantes de l'être moins. En Europe, 12 000 sites sont concernés. La première idée, évidente, a été de les taxer. Mais comme chacun sait, ces entreprises sont aussi de grandes pourvoyeuses d'emplois, on ne peut pas les mettre à l'index comme ça. La taxe, c'est ringard, autoritaire, étatique et dangereux ; le marché, c'est moderne et vertueux.

## **Il a été décidé que les quotas carbone seraient assimilés à un bien et qu'ils seraient donc assujettis à la TVA**

Celui qui le dit est Prix Nobel d'économie. Il s'appelle Ronald H. Coase et c'est à lui que revient l'idée originelle de recourir au marché pour lisser progressivement les coûts de la dépollution.

Le principe est de mettre chaque année à disposition un nombre déterminé de « quotas carbone » ou droits à polluer. Les entreprises qui n'atteignent pas le plafond autorisé peuvent revendre leurs quotas restants à celles qui ont dépassé le leur. Ainsi, pense-t-on, le Dieu-marché fixera le juste prix de la pollution au CO<sub>2</sub> et jouera le double rôle d'incitateur et de régulateur.

NINI LA CAILLE

A Bruxelles, on règle les détails du fonctionnement de ce marché du carbone. Pas question de le réserver aux acteurs institutionnels que sont les banques et leurs traders. La lutte pour l'environnement est l'affaire des citoyens, l'accès au marché doit donc être ouvert à tous.

Dernière précision essentielle : pour des raisons qui restent obscures et qui s'expliquent sans doute par la précipitation avec laquelle ce marché a été mis en place, il a été décidé que les quotas carbone

ne seraient pas assimilés à un instrument financier – comme les actions ou les obligations – mais à un bien, et qu'ils seraient donc, comme tels, assujettis à la TVA. C'est là que l'histoire commence.

## La « tête » n'a pas de secrets pour ces escrocs

La TVA, ou la « tête » comme l'appellent ceux qui vont devenir les héros de cette faramineuse escroquerie, n'a depuis longtemps aucun secret pour eux. Originaires de Marseille ou des rues de Belleville à Paris, ils appartiennent presque tous à la communauté juive séfearade qui a fait les belles heures du commerce de textile en gros dans le quartier du Sentier.

Cela fait des années qu'ils se chargent d'importer des containers de jeans Levi's ou de baskets Converse achetés aux Etats-Unis hors taxe, pour les revendre TTC à Paris ou dans toute l'Europe. Au vendeur final, il revient de s'acquitter dans un délai de six semaines du remboursement de la TVA avancée par l'Etat.

## L'ancêtre de la « tête » est un ferrailleur quasi analphabète, né à la fin du XIX<sup>e</sup> dans un ghetto de Bessarabie, qui est arrivé en France en 1925

Pour éviter cette dernière et funeste étape, les escrocs ont inventé le carrousel de TVA, qui consiste à multiplier les échanges entre sociétés bidon derrière lesquelles se cache une seule et même personne afin de brouiller la vue des douaniers et des agents du fisc. La société A achète un bien hors taxe, puis le vend à une société B, qui le revend à C, qui le revend à D qui, elle, le vend TTC mais disparaît avant que l'administration fiscale puisse lui réclamer les montants de TVA.

Quand le textile est devenu moins intéressant, ils ont reproduit le carrousel à l'identique avec des palettes d'ordinateurs et de téléphones portables, revendus dans des boutiques dont les gérants se volatilisaient aussi vite qu'ils étaient apparus.

Mais pour trouver le premier escroc à la TVA, il faut remonter un peu plus loin dans le temps. L'ancêtre de la « tête » est un ferrailleur quasi analphabète, né à la fin du XIX<sup>e</sup> dans un ghetto de Bessarabie (dans l'empire russe), qui est arrivé en France en 1925 avec sa jeune épouse couturière.

Chaque matin, Joseph Joanovici quitte son domicile de Clichy, aujourd'hui dans les Hauts-de-Seine, et part en quête de tout ce qu'il peut ramasser comme ferraille. Au début, c'est lui qui tire la charrette. Cinq ans plus tard, il est à la tête d'une société de triage et de récupération qui emploie une vingtaine de salariés. A la veille de la seconde guerre mondiale, il est devenu l'un des plus gros ferrailleurs de France et compte parmi ses obligés bon nombre de policiers, des plus obscurs aux plus hauts gradés.

## Le système de Monsieur Joseph

Arrive l'Occupation. Monsieur Joseph, comme on l'appelle désormais, se rend vite indispensable aux Allemands, qu'il fournit en métaux et en tout ce que le marché noir offre de biens précieux. Plus tard, lorsque son commerce avec l'ennemi lui sera reproché, il dira : « *Si on les avait laissés faire, ils auraient tout pris sans payer, alors moi, je les ai fait payer !* »

Mais l'étrange M. Joseph finance aussi les réseaux de la Résistance, et grâce à ses relations à la Kommandantur, parvient à sauver plusieurs personnes de la déportation, dont une jeune script de cinéma qui venait d'être arrêtée et qui s'appelait... Françoise Giroud.

## Il monte un système d'import-export fictif de

## **merchandises sur lesquelles il se fait rembourser par l'Etat une TVA bien réelle.**

Jugé à la Libération pour collaboration économique, Joseph Joanovici est condamné à cinq ans de prison et à la confiscation de tous ses biens. Il ne va pas tarder à se refaire.

On est au mitan des années 1950 et à Paris, un haut fonctionnaire de la direction générale des impôts, Maurice Lauré, vient d'inventer un impôt révolutionnaire, la TVA. Du fin fond de la Lozère, où sa peine a été commuée en assignation à résidence, M. Joseph comprend tout de suite la formidable possibilité d'escroquerie qu'offre cette nouvelle taxe.

Dans sa chambre d'hôtel de Mende, il fait installer un téléphone et reprend ses activités d'achat et de revente de métaux ferreux. Il monte un système d'import-export fictif de marchandises sur lesquelles il se fait rembourser par l'Etat une TVA bien réelle. L'argent rentre, M. Joseph vit grand train, roule en DS, mais sa fortune attire la convoitise du milieu et la curiosité de l'administration fiscale.

Il fuit l'une et l'autre en se réfugiant en Israël d'abord chez sa sœur, puis dans un palace d'Haïfa qu'il paie grâce à la fortune qu'il a eu le temps de mettre à l'abri aux Etats-Unis. A la demande insistante des autorités françaises, Israël accepte cependant de l'expulser.

En 1960, le bateau qui ramène Joseph Joanovici entre dans le port de Marseille. Le célèbre escroc est aussitôt incarcéré aux Baumettes, dans l'attente de son procès. Il en sort quelques mois plus tard, relaxé au bénéfice du doute. Quand il meurt, le 7 février 1965, à plus de 70 ans, dans le modeste appartement qu'il occupe à Clichy, sa dette fiscale est évaluée à plus de 1 milliard de francs. Il faudra se souvenir de M. Joseph pour la suite de l'histoire. Ses successeurs ne seront au fond que des imitateurs.

## **Un tuyau à Fleury-Mérogis**

Revenons à 2006. Cette année-là, Grégory Zaoui se promène dans les allées du Salon des énergies renouvelables. Né à Aubervilliers, ce fils de juifs tunisiens arrivés en France après l'indépendance, a pour tout diplôme un CAP de carrosserie. Les voitures, il préfère les conduire, et belles de préférence. A 35 ans, Grégory Zaoui a déjà une bonne petite réputation dans le milieu des escrocs à la « tête ».

Lors d'un séjour récent en détention à Fleury-Mérogis, il a entendu dire que le marché de la croissance verte pourrait bien être le nouvel eldorado. Alors, Grégory Zaoui se renseigne, tâte le terrain, s'intéresse au commerce des panneaux solaires et à ce truc nouveau, les « quotas carbone ».

Il n'est pas encore sûr d'avoir tout compris, mais il a retenu une chose essentielle : les quotas, c'est de l'immatériel. Pas de containers à gérer. Pas de marchandises à transporter. Pas de risque de se les faire voler. Pas de stocks à écouler. Juste du vent, qui peut rapporter beaucoup d'argent. Une aubaine pareille, Grégory Zaoui n'avait pas même osé en rêver. Et puis, on lui a toujours appris que « *tout ce qui n'est pas interdit est autorisé* ».

## **Il faut une bonne mise de départ pour acheter les quotas. Grégory Zaoui n'a pas d'argent mais des relations qui en ont.**

Avant cela, il y a trois étapes à franchir : d'abord présenter à la Caisse des dépôts et consignations, la banque de l'Etat qui a la main sur les registres de quotas de CO<sub>2</sub>, une société suffisamment propre pour être habilitée à intervenir directement sur le marché. Il suffit d'une identité, d'une adresse et

d'un Kbis, un document officiel attestant de l'existence juridique de la société.

Grégory Zaoui étant sous le coup d'une interdiction de gérer, il ne peut pas l'inscrire sous son nom mais son cousin fera l'affaire. Ensuite, il faut une bonne mise de départ pour acheter les quotas. Grégory Zaoui n'a pas d'argent mais des relations qui en ont. Il parvient d'autant plus facilement à les convaincre qu'elles ont besoin de blanchir des fonds qui ne sont pas très propres. Enfin, il faut prévoir une cascade de sociétés bidon pour faire circuler les quotas et récupérer la TVA à chaque tour de manège. Cela aussi, Grégory Zaoui sait le faire, il est même un as de la « tuyauterie ».

**Lire aussi** | [Arnaque au carbone : Christiane Melgrani, la « marraine » du Panier](#)



Reste à trouver, pour chacune de ces sociétés, des gérants de paille. Son amie marseillaise, Christiane Melgrani, avec laquelle il a déjà monté des escroqueries à la TVA dans la téléphonie, a tout le nécessaire sous la main. Avec sa compagne, Angèle Porcaro, elle règne sur le quartier du Panier. A la Cantinette, le restaurant d'Angèle, se retrouvent amis corses, ex-taulards, mafieux napolitains sur le retour et toute une myriade de copines hôtesse de bar qui conviendront parfaitement moyennant quelques centaines d'euros.

## Un premier test dans un webcafé parisien

En juillet 2007, Grégory Zaoui lance un premier test sur le marché. Il s'installe dans un webcafé parisien d'où il peut passer des ordres de virement sans être identifié par les adresses IP (Internet Protocol) des ordinateurs de ses sociétés.

Avec la première, il achète sur un marché des Pays-Bas 80 000 tonnes de CO<sub>2</sub> à 4,20 euros pièce. Il en prélève 10 000 qu'il fait circuler de société en société en quelques heures. Lorsqu'ils ont suffisamment tourné pour brouiller la trace de l'acquéreur d'origine, il les revend 4,10 euros, soit 10 centimes de moins, sur Bluenext, le marché français du carbone.

Comme il l'avait espéré, la Caisse des dépôts et consignations lui avance aussitôt le montant de la TVA, soit 19,6 %, ce qui fait grimper pour lui le prix du quota vendu à 4,91 euros. En quelques clics, les 42 000 euros de quotas vendus lui en ont donc rapporté 49 000. Le soir-même, la Caisse des dépôts vire le bénéfice sur un compte que Grégory Zaoui détient à Hongkong.

La tuyauterie a l'air de fonctionner. Il va pouvoir enclencher la vitesse supérieure. Passer de l'artisanat à l'ère industrielle. Mais il faut faire vite car, dans le petit monde des escrocs à la « tête », la concurrence est rude et l'aubaine du CO<sub>2</sub> s'est répandue comme traînée de poudre. Pour cela, il faut de l'argent, beaucoup d'argent. Et des nerfs solides.

**La carambouille du carbone :** [résumé des cinq épisodes](#)



---

---

## BIBLIOGRAPHIE

La plupart des protagonistes de ce récit en cinq épisodes sur l'arnaque à la TVA sur le marché carbone font l'objet de poursuites, tous restent présumés innocents tant qu'une condamnation définitive n'a pas été prononcée.

Les escroqueries au carbone, après de longues instructions judiciaires et plusieurs procès, ont donné lieu à de nombreuses révélations, portraits et reportages. Pour composer ce récit, nous nous sommes appuyés sur notre propre enquête, sur les procédures judiciaires mais aussi sur un certain nombre de publications, dont voici les principales :

- *Carbone Connexion, le casse du siècle*, Aline Robert. Max Milo, 2012 ;
- *Commissaire Neyret, chute d'une star de l'antigang*, Richard Schittly. Tallandier. 2016 ;
- *L'Étrange Monsieur Joseph*, Alphonse Boudard, Pocket, 1999 ;
- *Le Casse du siècle*, un film d'Ari Pines et Emmanuelle Elbaz-Phelps.

### **Les enquêtes d'Olivier Bouchara, qui a longuement rencontré trois des principaux protagonistes de l'affaire, dans *Vanity Fair* :**

- « Cyril Astruc, le suspect numéro 1 de l'escroquerie du siècle, raconte tout », *Vanity Fair*, par Olivier Bouchara et Hervé Gattegno, 5 août 2015 ;
- « Casse du siècle : l'incroyable histoire d'Arnaud Mimran et Marco Mouly », *Vanity Fair*, 26 octobre 2016.

### **Les enquêtes de Fabrice Arfi sur Médiaport**

---

**Pascale Robert-Diard** et **Simon Piel**